

Politique de développement durable de la fondation Sur la Pointe des Pieds.

Fondation Sur la Pointe des Pieds.

240, Rue Bossé, Chicoutimi (Saguenay), G7J-1L9, Québec.

**SUR
LA
POINTE
DES
PIEDS**
—

Mai 2021

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
DEFINITION	4
PRINCIPES DIRECTEURS	5
CHAMPS D'APPLICATION	5
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	5
DROITS ET OBLIGATIONS	6
COMITE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FONDATION SUR LA POINTE DES PIEDS	6
Composition du comité	6
Mandat du comité	7
Responsabilité du comité	7
APPLICATION DE LA POLITIQUE	7
ENTREE EN VIGUEUR	7

PREAMBULE

En 2020, l'entreprise GES Environnement de Saguenay a été mandaté par la fondation Sur la pointe des pieds pour préparer une première version de la Politique de développement durable de l'organisme. Monsieur Simon Gagné de ViragÉco a participé également à son élaboration et à la révision du présent document.

Le comité de développement durable de l'organisme a été consulté tout au long de cette démarche afin d'établir les principes, objectifs, mandats et responsabilités afin de garder une cohérence entre les valeurs de la fondation, sa mission et le développement durable.

Le présent document permet d'inscrire les objectifs du développement durable à travers une vision axée sur quatre principes directeurs. Cette politique de développement durable officialise une vision écoresponsable et applicable à l'ensemble des activités de la fondation Sur la pointe des pieds

Étant donné la forte adéquation entre les principes de la *Loi sur le développement durable* du Québec et les valeurs de la fondation, ces principes servent d'inspiration à la présente démarche de mise en place d'une politique de développement durable.

De plus, cette politique soutient les modalités du comité de développement durable et la mise en application du plan d'action de développement durable dans une perspective d'amélioration continue. Elle est l'aboutissement d'une démarche volontaire de l'organisme dans laquelle des diagnostics et normes sociales et écoresponsables ont été appliqués aux activités actuelles. La politique de développement durable permet d'arrimer les valeurs de la fondation à une vision socialement responsable, écologique et pérenne.

DEFINITION

Depuis le rapport de Brundtland en 1987, le développement durable est une conception de notre impact sur l'environnement continuellement intégrée aux diverses institutions et organismes. Au Québec, la *Loi sur le développement durable* encadre son utilisation dans le gouvernement et les ministères de la province depuis 2006.

Le développement durable se définit dans la Loi comme étant : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »¹.

Les 16 principes de la *Loi sur développement durable* listés ici-bas, servent d'inspiration pour l'essor des principes directeurs de la fondation Sur la pointe des pieds.

- Préservation de la biodiversité
- Accès au savoir
- Prévention
- Efficacité économique
- Pollueur payeur
- Protection de l'environnement
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Protection et consommation responsables
- Internationalisation des coûts
- Subsidiarité
- Protection du patrimoine culturel
- Équité et solidarité sociales
- Précaution
- Santé et qualité de vie
- Participation et engagement
- Partenariat et coopération

¹ RLRQ D-8.1.1-Loi sur le Développement durable. Gouvernance fondée sur le développement durable. Gouvernement du Québec.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FONDATION SUR LA POINTE DES PIEDS.

PRINCIPES DIRECTEURS

En cohérence avec les valeurs de la fondation et les objectifs du développement durable, quatre principes directeurs ont été développés pour encadrer une vision écoresponsable.

En effet, les principes directeurs permettent d’ancrer des stratégies de gestion afin de bien fixer sa mission dans une perspective de développement durable.

- **Qualité des programmes** : La qualité de nos programmes et interventions auprès des jeunes est d’une primauté absolue – même au risque de ne pas implanter en totalité une action en DD si celle-ci venait à amoindrir la qualité de nos programmes et interventions.
- **Santé et bien-être** : Nos décisions et actions en DD doivent en tout temps favoriser la santé physique et mentale de nos employés et bénévoles.
- **Équité sociale** : L’équité sociale est recherchée dans nos décisions et actions, notamment dans les pratiques d’égalité à l’emploi et dans l’approvisionnement responsable.
- **Protection de l’environnement** : Le milieu naturel est une plateforme incontournable pour le déploiement de nos programmes. En conséquence, il se révèle nécessaire d’orienter nos décisions et actions envers sa protection.

CHAMPS D’APPLICATION

Cette politique s’adresse à l’ensemble des activités de l’organisme, et ce, tant lors des activités d’expéditions, des levées de fond ou dans sa gestion administrative.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Globalement, le but premier de la présente politique est de déterminer les paramètres permettant d’intégrer les objectifs et principes du développement durable à l’ensemble des activités de la fondation Sur la pointe des pieds.

De manière plus spécifique, cette approche permettra l’intégration des éléments suivants, lesquels s’appliquent à l’ensemble des activités de l’organisme :

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FONDATION SUR LA POINTE DES PIEDS.

- Pérennisation de la démarche de développement durable par le biais d'un système de gestion établi et fiable
- Gestion de matières résiduelles
- Gestion annuelle de gaz à effet de serre (GES)
- Gestion d'approvisionnement responsable
- Reconnaissance et de rétention des bénévoles
- Sensibilisation des différents acteurs du milieu à l'approche écoresponsable de la fondation sur la pointe des pieds, à ses principes directeurs et à ses valeurs

DROITS ET OBLIGATIONS

Sous la responsabilité de la direction générale et appuyée par son conseil d'administration, la fondation Sur la Pointe des Pieds s'engage à :

- Veiller à l'application de la présente politique avec l'aide du comité de développement durable
- Mobiliser des ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action en développement durable
- Maintenir une amélioration continue par des actions concrètes et mesurées

COMITE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FONDATION SUR LA POINTE DES PIEDS

COMPOSITION DU COMITE

Le comité de développement durable de la fondation est composé d'au moins trois membres actifs et permanents qui ont été choisis en fonction du lien avec la fondation et de l'expertise nécessaire au soutien de cette démarche. Ainsi, M. Jean-Charles Fortin, Directeur Général de la fondation, Mme Marie-Michelle Paradis, chargée de projet des expéditions et M. David Fortin, membre actif du conseil d'administration, font partie du comité initial. Ils ont travaillé à la mise en place de la présente politique. Des plus, les chargés de projets des différentes levées de fonds de l'organisme seront invités aux réunions selon la pertinence des sujets traités.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FONDATION SUR LA POINTE DES PIEDS.

MANDAT DU COMITE

De concert avec les différents acteurs impliqués dans la mission de la fondation Sur la pointe des pieds, le comité de développement durable s'engage à sensibiliser les employés et collaborateurs à la mise en œuvre de la présente politique. Également, le comité s'engage à réviser le plan d'action de développement durable à tous les trois ans et à actualiser la politique de développement durable à tous les cinq ans. Dans un contexte d'amélioration continue annuelle, un court compte rendu sera inséré dans le rapport annuel de la fondation.

RESPONSABILITE DU COMITE

Afin de conserver une cohérence tout au long du processus de développement durable, les responsabilités du comité de développement durable sont les suivantes :

- Déterminer et fixer au moins deux réunions annuelles pour faire un suivi de la démarche
- Faire le suivi annuel du plan d'action de développement durable sous l'angle d'amélioration continue
- Présenter au besoin des modifications afin d'actualiser les actions et priorités du plan d'action de développement durable et de la politique de développement durable.
- Sensibiliser, informer et outiller les employés sur les mécanismes permettant la poursuite des objectifs du plan d'action et de la politique de développement durable.
- Communiquer à l'ensemble des acteurs impliqués dans la fondation la performance en matière de développement durable

APPLICATION DE LA POLITIQUE

L'application de la présente politique est sous la responsabilité de la direction de la fondation Sur la pointe des pieds et est adoptée par son conseil d'administration.

ENTREE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration de la fondation.